

◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le trente octobre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 23 octobre 2014, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Monsieur Gilles GASCON, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

PRESENTS :

Gilles GASCON, Catherine LAVAL, Eric FROMAIN, Doriane CORSALE, Habib DARWICHE, Messaouda EL FALOUSSI, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON, Frédéric JEAN, Marthe CALVI, Michel VILLARD, Catherine HUCHOT, Eric LEMAIRE, Catherine AURELE, François MEGARD, Jacques BURLAT, Liliane WEIBLEN, Purification LOPEZ, Marie-Claire FISCHER, Antoine CANADAS, Jean-François MORICE, Bernard CHAMBRILLON, Denise ROSSET-BRESSAND, Fabrice LODI-CHEMAIN, Thierry GIMENEZ, Claire-Lise COSTE, Stéphane PEILLET, Patricia GUICHARD, Suzana ELEZI, Willy PLAZZI, Michel ESPAGNET, Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Christian BULAND, Béatrice CLERC, Antoine GALERA, Fabienne GILET, Sandrine LIGOUT.

ABSENT : néant.

EXCUSÉ : néant.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Alain TORRES à Bernard CHAMBRILLON, Josée Michelle AIBAR à Doriane CORSALE, Amandine GAILLARD à Catherine HUCHOT, Evelyne FONTAINE à Daniel GOUX.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric LEMAIRE.

====oO====

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE les procès-verbaux des séances des 5 avril, 24 avril, 22 mai, 26 juin et 25 septembre 2014.

Communication n° 14.142 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de septembre 2014) (communication)

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présente communication.

Délibération n° 14.143 : MUNICIPALITE ET ASSEMBLEE : Majoration de la durée des crédits d'heures des élus

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la majoration à hauteur de 30% de la durée des crédits d'heures dont bénéficient les élus.

Délibération n° 14.144 : RESSOURCES HUMAINES : Modification de la quotité horaire d'un emploi au service de la petite enfance

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'évolution de la quotité horaire de temps de travail d'un agent de catégorie B appartenant au service de la petite enfance dans les conditions définies ci-dessous :

Poste	Grade	Service
1	Educateur de jeunes enfants (catégorie B) : temps non complet (80%) à temps complet (100%)	Crèche familiale – Adjointe à la responsable

- DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget 2014.

Délibération n° 14.145 : RESSOURCES HUMAINES : Création d'un emploi chargé de mission pour les espaces verts naturels

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la création d'un emploi de chargé de mission pour les espaces verts naturels avec les caractéristiques suivantes :

- catégorie A
- cadre d'emploi : ingénieur territorial
- rémunération : indice brut minimum : 379 / indice brut maximum : 750
- temps complet
- régime indemnitaire mensuel applicable aux ingénieurs territoriaux et prime de fin d'année

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre globalisé 012.

Délibération n° 14.146 : URBANISME : Acquisition de la propriété située 2 rue de la Cordière et cadastrée CM51

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'acquisition de la propriété située 2 rue de la Cordière et cadastrée CM 51, au prix de 1 150 000 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document s'y rapportant ;
- DIT que les dépenses relatives à cette acquisition, soit 1 150 000 €, et aux frais de notaire, estimés à 25 000 €, seront imputées à l'article 2132.

Délibération n° 14.147 : URBANISME : Plan de Prévention des Risques Technologiques autour des sociétés Créalis et Société du Dépôt de Saint-Priest - Avis de la Commune sur le projet n°2

A la majorité, par 41 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- SOULIGNE la qualité du travail engagé entre l'Etat, les industriels et les collectivités sur la recherche de mesures de réduction des risques à la source, en souhaitant que cette dynamique soit poursuivie au-delà de l'approbation du PPRT ;
- EMET un avis favorable sur le 2^{ème} projet de Plan de Prévention des Risques technologiques sous réserve que les dispositifs d'accompagnement techniques et financiers des particuliers, des industriels et des collectivités concernés par la prescription de mesures de protection des biens existants, comme énoncé ci-après soient mis en place et rendus opérationnel dès l'approbation du PPRT :
 - la question des assurances, sachant que les travaux de renforcement du bâti sont plafonnés et que la sécurisation maximale n'est pas certaine,
 - le suivi de l'application du PPRT : qui vérifiera si les travaux sont effectués et correctement ?
 - l'accompagnement des riverains : quelles seront ses modalités ?
 - les dispositions générales imposées dans le périmètre d'exposition aux risques : quels seront le rôle et la responsabilité de chacun des acteurs ?

Délibération n° 14.148 : URBANISME : Création d'un comité consultatif dénommé « Commission de Concertation communale » relatif à l'implantation d'Antennes Relais de téléphonie mobile sur le territoire de la Ville de Saint-Priest

A l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la création d'un comité consultatif dénommé « Commission de Concertation communale relative à l'implantation d'antennes-relais de téléphonie mobile sur le territoire de la Ville de Saint-Priest »
- APPROUVE sa composition dans les conditions suivantes :
 - Collège municipal avec cinq membres élus, le Directeur Général des Services ou son représentant et un représentant du service Urbanisme.
 - Collège habitants composé d'un représentant habitant de chaque conseil de quartier et d'un représentant des deux Associations de locataires.
 - Collège opérateurs comprenant un représentant de chaque opérateur :
 - Orange,
 - Bouygues Télécom,
 - SFR,
 - Free Mobile.
- DESIGNER au scrutin de liste, suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et à bulletins secrets, en tant que membres du collège municipal les personnes suivantes :

Frédéric JEAN
 Sophie VERGNON
 Catherine AURELE
 Eric FROMAIN
 Daniel GOUX

Délibération n° 14.149 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : Opération Mansart/Farrère - avenant financier au protocole d'accord

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'avenant financier n°1 au protocole d'accord partenarial Mansart / Farrère portant sur l'opération démolition de l'allée 11 rue Mansart, avec l'Etat et l'office HLM Est Métropole Habitat fixant la répartition des participations comme suit :

Ville de Saint-Priest : 8 000 €

ANRU : 400 000 €

Office public Est Métropole Habitat : 344 847 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous les documents y afférents.

Délibération n° 14.150 : TRANSPORT ET VOIRIE : Dénomination d'une voie - secteur chemin du Charbonnier

A l'unanimité, le Conseil Municipal DENOMME la voie de desserte du bâtiment SNCF situé à l'angle du chemin du Charbonnier et de l'impasse d'Auvergne : Impasse du Baco.

Délibération n° 14.151 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Accompagnement des habitants du quartier de Bel Air dans la mise en oeuvre d'éco-gestes

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la démarche de mise en œuvre du projet « Médiaterre » au profit des locataires de l'office public HLM Est Métropole Habitat résidant dans le quartier de Bel Air,
- ACCORDE une subvention exceptionnelle de 3 000 euros à Est Métropole Habitat,
- DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6745.

Délibération n° 14.152 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Accompagnement du centre social Louis Braille pour la réalisation du projet éco citoyen

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 257 euros au centre social Louis Braille.
- DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6745.

Délibération n° 14.153 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Mise en place du volet pédagogique du contrat de performance énergétique de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la mise en œuvre d'une action de sensibilisation des usagers des groupes scolarisés pour tendre vers un comportement vertueux en matière d'économie d'énergie ;
- APPROUVE la convention de partenariat et d'intermédiation avec l'association Unis-Cité ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement du projet ;
- APPROUVE la participation de la Ville à cette action au moyen du versement d'une subvention de 8 000 € à l'association Unis-Cité ;
- DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 14.154 : EDUCATION : Participation financière de l'Etat au titre du Contrat éducatif local 2014-2015

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE l'ensemble des propositions financières adoptées par le comité départemental du contrat éducatif local pour l'année scolaire 2014 -2015 telles que celles-ci sont mentionnées ci-après :

Organisme	Nature de l'action	Proposition du comité départemental
Collège Boris Vian	Un jardin au collège	700 €
Réseau de réussite scolaire – collège Colette	De ma bulle à ma cité	500 €
Réseau de réussite scolaire – collège Colette	Tous au théâtre	1 300 €
Réseau de réussite scolaire – collège Colette	Réu-cirque	500 €
Réseau de réussite scolaire – collège G. Philippe	Création théâtrale	700 €
Centre social L'Olivier	Au petit bonheur	1 800 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au recouvrement de la somme de 5 500 € ;
- DIT que cette somme sera imputée à l'article 74718.

Délibération n° 14.155 : AFFAIRES SPORTIVES : Organisation du Cross des Myriades - Convention de partenariat avec l'association Lyon Athlétisme

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la conclusion d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association Lyon Athlétisme pour l'organisation de la manifestation sportive « Le Cross des Myriades » le 30 novembre 2014.

- APPROUVE le versement d'une subvention de 8 000 € à l'association Lyon Athlétisme.

- DIT que la dépense relative à cette subvention sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 14.156 : VIE ASSOCIATIVE : Demandes de gratuité de salles pour différentes associations

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE à titre exceptionnel et compte tenu du caractère social de ces manifestations, la gratuité de la mise à disposition des salles municipales aux associations suivantes :

- la salle Mosaïque le 17 octobre 2014 au Lycée Condorcet de Saint-Priest ;
- la salle Mosaïque le 8 novembre 2014 à l'association JOCEL ;
- le Théâtre Théo Argence le 15 novembre 2014 à l'association Amnesty International ;
- la salle Mosaïque le 18 novembre 2014 à la MJC Jean Cocteau ;
- la salle Mosaïque le 22 novembre 2014 à l'association des Parents Indépendants de l'Ecole Joseph Brenier ;
- la salle Mosaïque le 25 novembre 2014 au Lycée Fernand Forest ;
- la salle Mosaïque le 30 novembre 2014 à l'association Sportive de Manissieux ;
- la salle Mosaïque le 5 décembre 2014 et le Théâtre Théo Argence le 6 décembre 2014 au Téléthon ;
- la salle Mosaïque le 13 décembre 2014 à l'association du personnel de la Ville et du CCAS de Saint-Priest ;

- la salle Concorde le 13 décembre 2014 à l'Amicale du Commissariat de Saint-Priest ;
- la salle Chrysostome le 17 décembre 2014 aux Restaurants du Cœur.

Délibération n° 14.157 : AFFAIRES DIVERSES : Réalisation d'une fouille de sauvetage archéologique sur le site de l'Eglise du village

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la conclusion d'un contrat de réalisation d'une fouille de sauvetage archéologique sur le site de l'Eglise du village avec la Ville de Lyon ;
- AUTORISE le maire à signer ledit contrat ;
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 611.

La séance est levée à 20h30

**Le Maire,
Gilles GASCON**